



**Deloitte
Développement
Durable**

Le potentiel de développement économique durable de la Guyane

Novembre 2018



Cette étude documentaire et prospective sur l'identification et l'analyse d'axes de développement durable pour le territoire guyanais a été commanditée par le WWF France à Deloitte Développement Durable.

Deloitte.

Deloitte
Développement
Durable

Le contenu de ce document a été élaboré par Deloitte Développement Durable et Deloitte Economic Advisory, deux équipes de Deloitte Conseil, en toute indépendance.

Cette étude a été réalisée à partir de données d'études publiques et d'observations.

De fait, les données utilisées ne sont pas auditées, ni vérifiées.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies par les institutions concernées. Les sources sont toujours citées.

Les procédures que Deloitte Conseil a mises en œuvre en exécution de la présente étude ont été réalisées à la demande de WWF France, dans le cadre d'un contrat avec WWF France. À ce titre, Deloitte Conseil n'accepte aucune responsabilité dans le cas où la présente étude devait être remise à des tiers ; ou si des éléments étaient extraits et utilisés en tout ou partie ou pour tout autre motif que ceux expressément et préalablement acceptés par Deloitte Conseil.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette étude de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Les prestations que Deloitte Conseil a réalisées pour le WWF France sont à l'exclusion de toute prise de position quant au choix du modèle de développement économique à retenir pour la Guyane.

L'analyse économique contenue dans ce rapport est prospective.

Les travaux ont été réalisés au maximum en prenant en compte les évolutions futures des secteurs et filières objets de l'étude.

Il convient aussi de noter que l'analyse repose sur l'organisation actuelle des acteurs de Guyane et que nous préconisons pour parvenir à atteindre les résultats attendus une plus grande coopération entre de nombreux acteurs guyanais.

En raison des incertitudes inhérentes à toute information relative au futur, certaines hypothèses peuvent ne pas se vérifier et des événements non anticipés peuvent se produire. Des différences importantes peuvent donc survenir entre les prévisions et les réalisations.

Deloitte Conseil n'accepte aucune responsabilité en ce qui concerne ces données prévisionnelles, leur exactitude ou leur réalisation.



Synthèse

Synthèse

Introduction

La perspective d'un développement économique solide et durable en Guyane est une ambition réaliste.

Nous avons inscrit notre travail d'étude dans le double objectif de trouver la voie qui pourrait produire, comme cela a été dit dans plusieurs déclarations gouvernementales, un « choc économique pour la Guyane » ; et de faire en sorte que ce choc s'inscrive dans une perspective de développement durable, car seule cette perspective ambitieuse est à la hauteur des enjeux que doit affronter l'humanité dans les années qui viennent.

Pour cela, nous avons mené de façon indépendante une étude intersectorielle du tissu économique guyanais selon la méthode « input-output », faisant ressortir les secteurs d'activité à forts et faibles effets d'entraînement sur l'économie locale.

Nous avons identifié les 10 secteurs de l'économie ayant les effets les plus importants qui pouvaient être à la hauteur du quintuple défi économique, social, environnemental, démographique et sociétal du territoire.

Nous avons également analysé les impacts économiques théoriques d'une augmentation de la production des secteurs prioritaires sur l'ensemble de l'économie guyanaise, afin de définir les bases essentielles d'un projet économique solide et durable pour la Guyane qui soit à la hauteur du choc économique attendu notamment en matière d'emploi, et ce avec un objectif que nous nous sommes fixé de faire en sorte que la Guyane soit sur la trajectoire fixée pour la métropole de 7 % de demandeurs d'emploi.

Parmi les différents scénarios que nous avons étudiés nous en avons retenu deux, dont un qui pourrait être pleinement à la hauteur de ce défi, notamment en prenant en compte la croissance démographique importante de la Guyane dans les 10 ans qui viennent.

Nous avons aussi évalué les effets d'une partie du Plan d'Urgence, portant sur les 765 millions d'euros de financement des infrastructures prévus sur 10 ans, afin de déterminer l'impact potentiel des mesures de ce plan.

Enfin, notre travail nous a permis de mesurer l'importance des investissements et des projets dont les acteurs du territoire que nous avons rencontrés ont parlé. Et de mettre l'ensemble de ces projets en regard du scénario retenu comme étant à la hauteur du choc économique attendu.

Pour terminer ce travail, nous avons pu identifier les axes stratégiques pouvant constituer un projet pour la Guyane et ouvrir une réflexion sur les conditions socio-économiques de sa bonne mise en œuvre.

Une économie contrastée qui fait face à des défis et opportunités majeurs

La Guyane est dans une situation particulièrement ambivalente. La région peine à créer ses propres emplois, alors que les opportunités et les postes vacants existent. L'urgence d'un retournement de la situation vient, au-delà du sérieux des indicateurs actuels, d'une croissance démographique très forte : la population guyanaise a quadruplé en 40 ans et va à nouveau doubler d'ici 2040.

La situation économique de la Guyane est difficile, avec 22 % de sa population au chômage dont 46 % chez les jeunes de moins de 25 ans, alors que près de 5 000 offres d'emploi ne sont pas pourvues. Il y a proportionnellement 3 fois plus d'allocataires du RSA qu'en France métropolitaine, représentant près de 8 % de la population guyanaise. Un tiers de la population vivrait sous le seuil de pauvreté (fixé à 420 € mensuels en Guyane), et 13 à 20 % de la population vivrait sans eau ni électricité. Le PIB/habitant est 2 fois inférieur à celui de l'Hexagone. Enfin, la Guyane importe 10 fois plus qu'elle n'exporte, et dépend, pour son énergie, à près de 80 % des importations d'hydrocarbures.

La Guyane a cependant des atouts structurels, stratégiques et emblématiques qui peuvent la mettre sur une trajectoire économique durable. Le pays bénéficie d'une situation géographique et de ressources naturelles exceptionnelles au plan mondial. De nombreuses ressources y sont exploitées de manière exemplaire, comme le bois. La Guyane abrite la troisième réserve d'eau douce par habitant au monde, et est l'un des endroits où la biodiversité est la plus abondante et la plus préservée.

Ces richesses stratégiques (ensoleillement, eau, bois, ressources halieutiques) devraient lui permettre d'atteindre une suffisance alimentaire et énergétique, et de valoriser son patrimoine naturel. Sa situation géographique stratégique en a fait le centre spatial de l'Europe, un secteur qui représente, de manière élargie, près de 15 % du PIB et 1 emploi salarié privé sur 6.

Si les indicateurs de l'insécurité montrent une amélioration en 2017-2018 (baisse de 45 % des homicides, par exemple), elle reste néanmoins un défi majeur.

Résultats de l'analyse économique intersectorielle

La méthodologie de modélisation économique intersectorielle « input-output » employée a permis de construire une photographie des liens d'interdépendance entre les secteurs de l'économie guyanaise et d'analyser les effets d'entraînement potentiels directs et indirects de chaque secteur sur l'ensemble de l'économie locale en matière de création de valeur ajoutée et d'emplois. Cette approche permet d'avoir la vision la plus complète possible de la dynamique économique d'un territoire.

L'étude de 36 secteurs de l'économie guyanaise nous a permis de faire ressortir 10 secteurs prioritaires qui répondent aux critères et opportunités suivants :

- Les secteurs d'activité qui ont **les plus forts effets d'entraînement** sur l'ensemble de l'économie locale ;
- Les secteurs d'activité dont la croissance s'inscrit dans une **perspective de doublement du marché intérieur** : il s'agit notamment de l'agriculture, de la pêche, de l'agroalimentaire ;
- Les secteurs d'activité dont le potentiel de développement est poussé, de fait, par des **obligations réglementaires et une pression démographique importante** : il s'agit des énergies renouvelables, de la gestion des déchets, et de la construction ;
- Les secteurs d'activité que la Guyane a **l'unique opportunité de développer** grâce à sa formidable diversité et à son positionnement géographique et stratégique : le tourisme, l'économie de la connaissance, l'audiovisuel et le bois.

10 secteurs clés qui doivent devenir prioritaires

1. Agriculture et élevage

La Guyane a un climat équatorial comparable à ses pays voisins comme le Brésil et le Suriname, deux producteurs et exportateurs importants de produits agricoles. Malgré des sols relativement pauvres, les conditions climatiques sont réunies, en Guyane, pour augmenter la production, la diversifier, assurer l'autosuffisance alimentaire de la population et exporter des produits à forte valeur ajoutée (miel, poivre, vanille, wassai, plantes à parfum et médicinales).

Ces opportunités, déjà identifiées par le passé, avaient donné lieu à des projets aux résultats mitigés. Cependant, l'environnement actuel du marché, la libération du foncier agricole et le développement de techniques avancées d'agroécologie et d'agroforesterie, ainsi que des partenariats inter-filières laissent penser que cette ambition pourrait maintenant aboutir. Des projets à l'intersection des secteurs agricoles, agroalimentaires et énergétiques (production de biomasse) sont par exemple en cours.

Si l'attribution du foncier, notamment agricole, reste un défi en Guyane, la surface agricole utilisée a déjà augmenté de 7 000 hectares entre 2000 et 2015, la portant à 30 000 hectares.

Le marché local est, lui, appelé à doubler d'ici 2040 – porté par la croissance démographique – et assurera ainsi des débouchés aux productions agricoles et d'élevage. Enfin, des restrictions sanitaires à l'importation de produits d'élevage (sur les œufs et le porc frais par exemple) sont autant d'opportunités pour le développement de l'offre locale.

2. Pêche et aquaculture

Le secteur de la pêche est aujourd'hui en grande difficulté, due notamment à des activités illégales qui le concurrencent frontalement. Les prises des activités informelles et illégales représenteraient entre 1,5 et 3 fois celles de la pêche formelle¹ - des estimations à prendre avec prudence au vu de la difficulté d'estimer des activités non déclarées, mais qui révèlent néanmoins l'ampleur du phénomène.

La diversité des ressources halieutiques de la Guyane est unique en France. Les eaux guyanaises abriteraient près de 900 espèces de poissons². 200 espèces ont été répertoriées et une quarantaine sont exploitées.

Les quotas de pêche (uniquement applicables à la pêche crevettière) ne seraient aujourd'hui atteints qu'à un tiers. Un renouvellement de la flotte de pêche, sous certaines conditions, pourrait permettre de rattraper une partie de ce « retard » sans toutefois dépasser les quotas autorisés et en protégeant cette ressource actuellement en baisse.

Si les avis et les estimations sur l'état des stocks varient selon les espèces et selon les acteurs, il apparaît toutefois que les stocks de certaines espèces sont en bon état et permettraient une augmentation des prises de manière maîtrisée et durable.

¹ L'IEDOM estimait en 2015 à 7 000 tonnes/an la production de la pêche illégale et à 1 300 tonnes/ an celle de la pêche informelle, et à 5 300 tonnes/ an celles de la pêche formelle. Toutefois, le même organisme estime la pêche illégale être en réalité près de 3 fois supérieure à la pêche légale.

² Analyse Stratégique Régionale Guyane. Agence des aires marines protégées, 2009

3. Agroalimentaire

D'après le Plan de Développement Régional, « l'industrie agroalimentaire peine à se développer du fait, entre autres, des coûts des investissements et de fonctionnement, du manque de régularité de l'approvisionnement en production locale, de la faible structuration des filières agricoles (elles s'approvisionnent essentiellement auprès d'agriculteurs individuels) et des prix élevés pratiqués par les producteurs qui privilégient la vente directe sur les marchés ».

Notre étude montre que le secteur de l'agroalimentaire est le troisième secteur de l'économie guyanaise en matière d'effets d'entraînement sur l'économie locale. La croissance démographique, à elle seule, pousse la demande et assurerait un débouché local à ce secteur.

De plus, les changements des modes de consommation accroissent la demande en produits transformés, une opportunité pour l'industrie locale. La volonté de créer des pôles agroalimentaires sur plusieurs communes est affichée, et il y a des opportunités de créer des synergies entre les acteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'agroalimentaire, du bois et de l'énergie biomasse.

Ce secteur abrite de nombreuses PME et TPE (petites, moyennes et très petites entreprises) qui ont, pour la plupart, des besoins de financement relativement faibles (souvent moins de 20 000 €) – des modèles de financements plus flexibles peuvent être mobilisés pour accélérer et faciliter l'accès à des investissements productifs pour les porteurs de projet.

Enfin, l'opportunité de promouvoir l'achat préférentiel de produits transformés locaux existe, notamment par la commande publique et des outils comme la SBA (Stratégie du Bon d'Achat). À travers la restauration collective dans ses établissements scolaires et ses casernes, les collectivités locales et l'État peuvent aussi encourager la production locale.

4. Bois

La forêt guyanaise, qui couvre 96 % du territoire, est l'une des forêts au monde dont l'exploitation à faible impact est un modèle d'exemplarité. Elle offre un bois d'une qualité exceptionnelle : le bois renforçant la structure de la ville de Venise est, par exemple, guyanais.

La filière du bois en Guyane est un secteur structuré et à forts effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie locale. Il fait l'objet de plusieurs plans et initiatives en cours (le Programme Régional de la Forêt et du Bois, la Commission Régionale Forêts-Bois, les plans de développement de l'interprofessionnelle, des partenariats autour du développement de l'énergie biomasse).

La croissance de la filière bois est portée par les besoins du secteur de la construction (charpente, menuiserie) qui absorbe la quasi-totalité de la production intérieure, ainsi que par des marchés (Antilles, métropole, Europe) demandeurs d'essences tropicales de qualité, certifiées et *made in France* – bien que l'offre à l'exportation doive encore se développer.

Une valorisation des connexes d'exploitation forestière pour la biomasse-énergie dynamiserait l'exploitation actuelle via l'optimisation de la productivité par hectare de forêt exploitée et offrirait une source de revenus supplémentaire. À terme, le développement de plantations forestières permettrait d'assurer une augmentation de la production tout en préservant l'équilibre de la forêt primaire. Des projets dans ce sens sont en cours.

5. Tourisme

La Guyane est un territoire d'une extraordinaire diversité culturelle, patrimoniale et d'expériences (biodiversité, plages, archéologie, découverte). Pourtant, la Guyane n'accueille aujourd'hui que 100 000 touristes par an, dont la majorité sont des touristes affinitaires et d'affaire. Or, 60 000 touristes de l'Hexagone visitent le Costa Rica chaque année en y recherchant les mêmes expériences.

La Guyane est une terre riche d'héritages, qui abrite des sites archéologiques datant de l'ère néolithique, ainsi que de nombreux sites amérindiens. Par ailleurs, on compte aujourd'hui 139 nationalités en Guyane et 40 langues y sont parlées (dont 17 quotidiennement) : une diversité culturelle, gastronomique et patrimoniale unique en France.

L'objectif des acteurs du tourisme en Guyane est de multiplier par 2 le nombre de touristes d'ici 2024, ce qui créerait, selon leurs estimations, un bassin de 9 000 emplois locaux, faisant ainsi du tourisme un secteur presque équivalent à l'activité spatiale en termes de parts du PIB.

6. Énergies renouvelables

En 2017, 64 % de la production électrique en Guyane provenait de ressources renouvelables, contre 18 % en France métropolitaine la même année.

La Guyane possède l'ensoleillement, les cours d'eau et le bois nécessaires pour atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) d'un mix de production électrique à 80-100 % issu des énergies renouvelables à horizon 2030, ce qui permettrait, selon leurs estimations, de créer 700 emplois supplémentaires.

À titre d'exemple, la PPE estime le potentiel de la production d'électricité biomasse à 83 MW de puissance installée d'ici 2023, cette activité crée entre 8 à 10 emplois par mégawatt produit.

Le MEDEF Guyane, relayant les projections des acteurs du secteur, porte même la création d'emplois dans le secteur à 1 600 à horizon 2040. 450 millions d'euros d'investissements sont prévus rien que sur les 3 prochaines années par les acteurs de l'énergie renouvelable en Guyane.

De nombreux projets dans ce sens sont déjà en cours, dans un contexte de doublement des besoins en électricité d'ici 2040.

7. Gestion des déchets

La gestion des déchets en Guyane souffre d'une insuffisance d'infrastructures : il y a peu de sites aux normes ; on compte de nombreuses décharges illégales et informelles ; et les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sont peu développées. Les communes isolées sont mal desservies, peu équipées et difficiles d'accès, ce qui augmente le coût d'une gestion des déchets aux normes et contribue au maintien des décharges illégales – alors que des solutions adaptées aux besoins et à la situation géographique de ces communes sont disponibles.

Le faible revenu de la population impacte l'assiette fiscale de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et creuse les budgets des collectivités. Enfin, les coûts de la gestion des déchets (collecte, transport maritime, traitement en France ou aux Antilles) sont 3 à 10 fois supérieurs en Guyane par rapport à la France métropolitaine.

Le plus grand centre de stockage de Guyane (la décharge des Maringouins), recueillant près de 80 % des gisements de déchets du territoire, va fermer en 2021. Une usine de valorisation énergétique des déchets, un projet aujourd'hui toujours en discussion et controversé, ne pourrait ouvrir au plus tôt qu'en 2023-2024 si elle était toutefois confirmée. Quelle que soit la solution retenue, le stockage et la valorisation de près de 80 % des déchets en Guyane risquent de ne pas être assurés après 2021.

Ce besoin important de rattrapage des infrastructures de stockage et de gestion des déchets (notamment en vue d'un doublement de la population en 2040 et des obligations réglementaires) appelle des investissements, mises aux normes, formations et création d'emplois rapidement.

Ce secteur a des effets d'entraînement importants sur le reste de l'économie, au-delà de l'importance de cette activité en matière de protection de l'environnement, de santé publique et de respect des obligations et normes européennes. La création de petites installations de stockage et de valorisation des déchets, adaptées aux bassins de population, serait, par exemple, vectrices d'emplois et d'une meilleure gestion des risques sanitaires et de pollution – notamment dans les communes les plus isolées.

8. Construction

Les estimations s'accordent sur le besoin de construire entre 4 400 et 5 200 logements par an à horizon 2040, soit plus de 100 000 logements d'ici là. En 2017, le secteur de la construction comptait plus de 5 000 actifs et représentait 17 % des créations d'entreprises en Guyane.

Les acteurs du secteurs (comme relayé dans le rapport Guyane 2040 du MEDEF) projettent la création de 4 500 nouveaux emplois et de 360 millions d'euros de valeur ajoutée dans le seul secteur de la construction d'ici 2030.

Le secteur de la construction est soutenu par la commande publique. Les 765 millions d'euros sur 10 ans que le Plan d'Urgence prévoit d'injecter dans le secteur de la construction à travers le financement d'infrastructures peuvent créer, selon notre modélisation, plus de 3 000 emplois (à temps plein au SMIC), et 100 millions d'euros de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie.

Entre 2019 et 2022, les professionnels de la construction estiment la commande publique de « dynamique des territoires » à 1,559 milliard d'euros pour 194 projets répartis sur le territoire³.

9. Audiovisuel

La Guyane a des paysages et une population d'une grande diversité, permettant de recréer des paysages de jungle amazonienne, d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie à 50 km de Cayenne. Elle a 2 chaînes de télévision locales assurant une production audiovisuelle quotidienne et des professionnels formés.

Les 2 dernières saisons de la série *Guyane* (diffusée sur Canal+ et vendue dans 35 pays) tournées localement ont représenté 12 millions d'euros de dépenses locales pour 28 millions de budget, et près de 15 000 nuitées pour les équipes, bénéficiant directement aux secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

Le secteur audiovisuel a de formidables effets d'entraînement sur le reste de l'économie. La Collectivité Territoriale de Guyane estime ainsi que pour 1 € investi par la collectivité dans une production, les retombées économiques directes locales montent à 7,62 €. Un projet de création d'une Maison du Cinéma, rassemblant un bureau d'accueil des tournages et des professionnels, matériel et équipements, est en cours.

Les professionnels et institutionnels du tourisme et de l'audiovisuel peuvent travailler de concert pour promouvoir la Guyane comme destination touristique et de tournage.

³ Observatoire Économique et Social du Marché de la Construction, septembre 2018

10. Économie de la connaissance

La Guyane abrite de nombreux organismes de recherche comme l'INRA, l'IRD, le CIRAD, le CNRS, et le SEAS-Guyane (Station de surveillance de l'Environnement Amazonien assistée par Satellites) – attirant des chercheurs français et étrangers. Il est d'ailleurs estimé qu'il y aurait près de 3 à 4 fois plus de chercheurs étrangers que français en Guyane.

Ces centres d'excellence et les entreprises guyanaises ont été à l'origine de nombreuses innovations technologiques, pour certaines des premières mondiales. Par exemple, l'une des premières centrales solaires avec stockage au monde a été installée en Guyane. D'ici 1 ou 2 ans, des panneaux solaires flottants y seront testés, et un projet de centrale électrique solaire à l'hydrogène est en phase de discussion.

La forêt guyanaise abriterait 10 % des insectes d'Amazonie et 10 % des espèces sur la liste rouge des espèces en voie de disparition du UICN (166 espèces de la faune guyanaise y sont listées comme étant menacées). Seulement 10 % de ces ressources auraient été répertoriées, laissant entrevoir de formidables opportunités de découvertes scientifiques et d'applications (biotechnologies, pharmacopée).

La Collectivité Territoriale a récemment annoncé un accord-cadre avec la Cosmetic Valley, un pôle de compétitivité nationale rassemblant 560 entreprises de la parfumerie-cosmétique. Cet accord devrait mener à la création d'une antenne en Guyane en vue de créer une dynamique de recherche, d'innovation et de mise en valeur des ressources naturelles guyanaises appliquée à l'industrie de la parfumerie-cosmétique.

La création d'un fonds de vitalisation de la biodiversité de 100 millions d'euros (sous la forme d'une avance remboursable d'ici 2033) pourrait générer plus de 10 000 emplois en 15 ans selon les estimations des porteurs du projet.

Les chiffres exacts de la production ou des emplois des secteurs des activités techniques ou de la recherche et développement sont difficiles à évaluer, car ces activités se situent à l'intersection de plusieurs branches de l'économie. Toutefois, selon l'Insee, les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » avaient augmenté de 8 % entre 2015 et 2016 et les emplois dans ce secteur de 4,8 % la même année.

La Guyane a le patrimoine naturel et la crédibilité pour devenir un pôle d'attraction pour les chercheurs du monde entier et développer ainsi une économie de la connaissance portée par le Centre Spatial Guyanais et la présence du CNRS depuis de nombreuses années ainsi que par de nouveaux partenariats, comme une future antenne de la Cosmetic Valley en Guyane, un projet en cours de développement.

3 secteurs importants, non priorisés, méritant un commentaire

L'administration publique représente 41 % des emplois (agents des collectivités et de l'État) et 35 % du PIB de la Guyane. Si ce volume d'emploi doit rester stable pour les années qui viennent, l'administration publique ne peut pas être considérée au même titre qu'un secteur économique marchand. L'impact des efforts de l'administration publique va bien au-delà : éducation, santé, mobilité, sécurité.

Le secteur public est cependant un élément clé de la réussite de ce projet territorial. L'administration publique doit pouvoir modifier une partie de ses méthodes de travail pour passer d'un rôle de « guichet » à un rôle de « copilote » et travailler étroitement avec les acteurs privés au développement des secteurs prioritaires. Elle a la possibilité d'encourager, comme nul autre, l'initiative privée et l'engagement des citoyens dans la réussite de leur territoire, et plus particulièrement celle de la jeunesse.

Le secteur spatial pèse près de 15 % du PIB guyanais et représente 1 emploi salarié privé sur 6. Si cette activité a un fort effet d'entraînement sur l'économie guyanaise, elle dépend néanmoins de facteurs externes au contexte local (marché spatial international, contrats deancements, développement d'Ariane 6), rendant fragile son intégration à un plan de « choc économique » pour le territoire.

De plus, ce secteur n'apparaît pas dans la nomenclature de la comptabilité nationale : il se situe à l'intersection de plusieurs branches d'activité (recherche et développement, machines et équipement, activités techniques, etc.), ce qui rend son analyse imprécise.

Tout doit être fait pour garantir la pérennité et le développement de cette activité en Guyane.

Le secteur extractif enfin, mérite un commentaire au vu de l'actualité.

Il est le secteur marchand qui a les effets d'entraînement les plus faibles sur l'économie guyanaise parmi les 36 secteurs étudiés. À titre d'exemple, pour une augmentation de production équivalente, le secteur extractif génère une augmentation de valeur ajoutée et d'emplois 4 fois inférieure à celle du secteur de la construction.

Son effet d'entraînement sur l'économie locale est comparable à celui de l'administration publique, un secteur non marchand.

De plus, cette activité comporte des risques environnementaux majeurs (pollution des sols et de l'eau, déforestation), générant des coûts directs et indirects importants (dépollution, santé) : elle ne s'inscrit donc pas dans l'objectif et la définition d'un modèle de développement économique durable pour la Guyane que poursuit cette étude.

Deux scénarios d'avenir

Un « choc économique » apparaît possible

L'expression « choc économique » n'est pas nôtre, elle a été utilisée à plusieurs reprises par des membres du gouvernement pour signaler à quel point il y a urgence à engager un développement économique plus important en Guyane et à obtenir ce dernier dans des délais courts.

Toutefois, si on en comprend bien l'idée, il reste à définir ce qu'est un « choc économique ». Nous proposons la définition suivante : *le « choc économique » à créer est la somme d'une vision et d'un projet pour le territoire assortis de plans d'action opérationnels portés par des acteurs identifiés et financés dans l'objectif de créer une production de valeur ajoutée supplémentaire en Guyane susceptible de créer les emplois nécessaires pour atteindre l'objectif maximal de 7 % de demandeurs d'emploi ».*

Sur la base des 10 secteurs identifiés comme ayant un effet d'entraînement important pour l'économie guyanaise, nous avons cherché le niveau de production et de valeur ajoutée supplémentaire à atteindre pour satisfaire aux besoins en emplois et à la croissance démographique de la Guyane d'ici 2022, et nous avons élaboré plusieurs scénarios pour cela.

Selon l'Insee, l'économie guyanaise doit créer 2 000 emplois par an à horizon 2022 afin de « contenir le phénomène du chômage ».

Un premier scénario montre qu'un tel besoin pourrait être satisfait par une augmentation cumulée de la production des 10 secteurs prioritaires dans cette étude de l'ordre de 163 millions d'euros par an, créant 78,8 millions de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie et 2 360 emplois (équivalent temps plein rémunérés au SMIC). Un scénario que nous considérons conservateur, réaliste et réalisable.

Toutefois le « choc économique » recherché en regard de la définition donnée doit être plus ambitieux.

En se basant sur la croissance démographique actuelle en Guyane (2,5 % par an) et sur les projections en matière d'évolution de la population active 2013-2022 de l'Insee et en y appliquant des objectifs nationaux de baisse du chômage pour atteindre 7 % de la population active, nos estimations montrent que l'économie guyanaise devra créer environ 4 560 emplois par an à horizon 2022, 3 210 emplois par an à horizon 2030 et 3 100 emplois à horizon 2040. Cette différence s'explique par un besoin de rattrapage dans un premier temps (à horizon 2022), qui s'inscrit dans le « bond » que devra faire l'emploi à la suite du choc économique injecté.

Un deuxième scénario visant à satisfaire à cette dernière ambition a été étudié. En faisant l'hypothèse d'une augmentation annuelle ambitieuse mais réaliste de la production de chacun des 10 secteurs prioritaires dans cette étude – au vu des projets en cours, des financements existants et des projections des acteurs eux-mêmes – il apparaît qu'une augmentation (détaillé dans notre étude) de la production conjointe de ces 10 secteurs de 270 millions d'euros par an pourrait créer, selon notre modélisation, plus de 4 020 emplois (équivalent temps plein rémunérés au SMIC) et 130 millions d'euros de valeur ajoutée supplémentaire pour l'ensemble de l'économie.

Si ces 10 secteurs d'activité prioritaires étaient accompagnés par des plans spécifiques et des investissements structurels dans les infrastructures et les services publics, conformément au Plan d'Urgence, et si l'activité du secteur spatial, central à l'économie guyanaise, était maintenue, il nous paraît possible d'obtenir le « choc économique » attendu au niveau nécessaire.

Des financements en cours à maximiser

De nombreux programmes de financement sont en cours et, parfois, en attente de porteurs de projets

En tout, les financements existants cumulés pour la Guyane s'élèvent à près de 2 milliards d'euros.

Le Plan d'Urgence débloqué par l'État français (1,085 milliard d'euros) est destiné à financer certains des besoins de rattrapage dans les infrastructures et services publics les plus pressants pour la population guyanaise (90 millions d'euros ont été alloués pour la santé, 400 millions d'euros pour l'éducation). Il comporte aussi des subventions exceptionnelles octroyées à la CTG pour le soutien aux collectivités locales (112 millions d'euros) ainsi que le financement de remboursement de dettes de certains organismes publics (20 millions d'euros pour le remboursement des dettes fournisseurs de l'hôpital de Cayenne).

Des investissements et programmes de financement additionnels soutiennent le développement de l'économie guyanaise. On peut citer, entre autres, les 277,7 millions d'euros du Contrat Plan État-Région 2015-2020 (dont 28,4 millions sont alloués au « développement économique durable » de la Guyane), les 173,5 millions d'euros du Plan de Développement Rural de la Guyane 2014-2020, les 607,8 millions d'euros des programmes FEDER, FSE, FEADER, IEJ dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 sur la période 2015-2020, ainsi que les 403 millions d'euros engagés par l'AFD pour la période 2010-2016.

Ces dotations se retrouvent en partie dans les 574 millions d'euros du Plan Pluriannuel d'Investissements 2017-2021. Les investissements dans l'enseignement correspondent, par exemple, aux 400 millions d'euros du Plan d'Urgence alloués à l'éducation.

Certains fonds restent parfois encore à pourvoir par des porteurs de projets : c'est le cas d'une partie des subventions et aides publiques, et de financements en provenance de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) par exemple.

On constate en parallèle une hausse des crédits faits aux entreprises par les banques commerciales (+6,7 % en volume en 2014), malgré les réorganisations structurelles importantes du secteur bancaire en Guyane et leur « frilosité vis-à-vis des entreprises, en particulier des TPE » encore présente⁴.

Les programmes de financements et d'aides en cours permettent d'être confiants sur le soutien financier à la Guyane de la France et de l'Europe, et donc dans le développement de ses infrastructures et de son économie.

⁴ [Cadre d'intervention Outre-mer, Guyane, 201- -2020, Agence Française de Développement](#)

La nécessaire évolution du Plan d'Urgence

Notre analyse des impacts du Plan d'Urgence a été faite sur une somme conservatrice et partielle - sur la base de 225 millions dépensés la première année dans des infrastructures (soit dans le secteur marchand de la construction), portant une somme cumulée sur 10 ans de 765 millions d'euros.

Au-delà des services publics rendus par les financements du Plan d'Urgence (santé, éducation, sécurité), notre analyse montre que celui-ci pourrait générer, si l'ingénierie sociale et l'animation territoriale mises en œuvre étaient plus efficaces, près de 100 millions d'euros de création de valeur ajoutée (soit 2.7 points de PIB) et 3 000 emplois (en supposant que les emplois créés soient des équivalents temps plein rémunérés au SMIC).

Pour cela, le Plan d'Urgence doit évoluer pour accompagner le « Projet Guyane », appelé ainsi dans l'Accord de Guyane du 21 avril 2017⁵, à savoir un projet de développement du territoire inscrit dans la durée.

Il doit aussi, plus qu'aujourd'hui, devenir l'instrument de la coordination des acteurs du territoire (collectivités, interprofessionnelles, ONG, organisations citoyennes) et des nombreux autres plans spécifiques mis en œuvre (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, Schéma d'Aménagement Régional, objectifs des interprofessions, etc.) en vue d'un « Projet Guyane » commun.

Enfin, une optimisation et une pérennisation des investissements structurels seront les conditions essentielles de la réussite d'une trajectoire de croissance durable pour la Guyane.

⁵ Accord de Guyane du 21 avril 2017 - Protocole « Pou Laqwiyan dékolé »

Construire un projet territorial commun dans la durée

Une perspective à plus de 20 ans est seule à la hauteur des enjeux et des actions à engager de suite. Celles-ci doivent bénéficier d'une pérennité dans l'action tant au niveau de leurs financements que de la constance des différents acteurs en charge des projets constituant le plan de développement de chaque secteur d'activité.

La somme des plans de développement de chacun des secteurs d'activité ne constitue pas pour autant un plan de développement du territoire. Celui-ci doit avoir ses propres objectifs stratégiques qui vont guider, en retour, les plans de développement des 10 secteurs prioritaires. Notre étude nous a permis d'en identifier 9, que nous partageons ici.

9 objectifs stratégiques pour un développement pérenne

En complément de plans de spécifiques aux 10 secteurs prioritaires et de programmes structurels et pérennes de développement du territoire, la Guyane doit se fixer des objectifs stratégiques ambitieux et réalistes à horizon 2030-2040.

Ce futur « Projet Guyane », aujourd'hui débattu à travers les États Généraux de la Guyane et en vue d'un livre blanc qui sera envoyé au gouvernement, pourrait être construit de façon réaliste autour des 9 grands objectifs suivants :

1. Rendre la Guyane autosuffisante pour son **alimentation** ;
2. Rendre la Guyane autosuffisante en **énergie** grâce à des modes de production d'électricité renouvelables à faibles impacts et une baisse de sa dépendance aux hydrocarbures ;
3. Réduire la dépendance de l'économie guyanaise aux **importations** (produits alimentaires, hydrocarbures, équipements) par le développement d'activités locales durables et renouvelables spécifiques ;
4. Développer et renforcer les **activités d'exploitation régénératrices** des ressources naturelles (agriculture et agroforesterie, pêche, bois, énergies renouvelables, économie de la connaissance, pharmacopée) ;
5. Réduire l'**économie illégale** (pêche illégale, orpaillage illégal, trafic de drogue et de marchandises) ;
6. Intégrer des **activités vivrières** informelles dans des projets formels, et accompagner la régularisation des acteurs (notamment dans l'agriculture et la pêche) ;
7. Réduire la dépendance des porteurs de projets aux **subventions**, attirer les investisseurs et renforcer le financement privé et bancaire ;
8. Changer radicalement l'**image** de la Guyane, et améliorer drastiquement l'attractivité et le rayonnement du territoire auprès des touristes, des investisseurs et des talents – et des Guyanais eux-mêmes ;
9. Pérenniser le **Plan d'Urgence** en un programme structurel de développement des infrastructures et des services, notamment la santé, l'éducation et la mobilité.

Conclusion

La Guyane est un territoire unique. On ne peut la comparer ni à la métropole, ni aux autres Régions et territoires d'Outre-mer, ni aux pays voisins.

Un modèle de développement économique durable de la Guyane et sa mise en œuvre sont par conséquent eux aussi uniques – adaptés et reflétant sa situation géographique, son climat, ses ressources, son tissu économique actuel et potentiel, ses défis, sa croissance démographique et sa diversité – et dans la perspective de l'ambition qu'elle aura placée pour elle-même.

Notre étude révèle les constituants d'un « choc économique » durable en Guyane, porté par 10 secteurs d'activité prioritaires. Elle met en lumière leur formidable potentiel de développement, leurs effets d'entraînement sur le reste du tissu économique local, les trajectoires de développement qui pourraient en découler, ainsi que la formulation d'objectifs stratégiques à court et moyen terme pour le développement du territoire.

Toutefois, ces éclairages ne trouveront de traduction concrète qu'à la seule condition qu'un projet de développement pérenne soit construit de façon collective, avec le concours de tous, s'appuyant sur les structures existantes - formelles et informelles.

Ce projet et ambition commune ne pourra aboutir qu'en étant suivi d'une mise en œuvre opiniâtre, dans chacun des secteurs d'activité, par les acteurs concernés, organisés pour cela, dans la double perspective d'aller chercher au quotidien l'augmentation de production visée et de satisfaire aux ambitions stratégiques que la Guyane aura placées pour elle-même.

C'est la raison pour laquelle nous proposons en conclusion de l'étude un mode d'action qui laisse les acteurs concevoir eux-mêmes leurs plans d'action, en les accompagnant dans une « animation territoriale » renouvelée et ambitieuse.

Cette étude n'aura « réussi » que si elle est appropriée comme une ressource par les acteurs et les décideurs nationaux et de terrain.

Nous terminons cette étude avec la conviction que la Guyane a tous les atouts pour devenir un centre de rayonnement et d'attractivité français, européen et mondial auprès des touristes, investisseurs, chercheurs et talents.

Elle a les ressources et le potentiel de développer un tissu économique et un modèle de développement durable, solide, créateur de valeur ajoutée et d'emplois et répondant à des objectifs ambitieux d'ici 2030-2040.



Deloitte
Développement
Durable

Deloitte Développement Durable est une équipe de Deloitte Conseil

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

© 2018 Deloitte Conseil